



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 2 novembre 2010

XX

Bureau des commissaires du MEMO – remboursement des dépenses de fonction –
octobre 2010

Document déposé : Rapport A-34-1776 en date du 25 octobre 2010 de
Mme Diane De Courcy concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant les dépenses de fonction du
commissaire Daniel Duranleau, pour le mois d'octobre 2010;

CONSIDÉRANT l'article 8, paragraphe 6, du *Règlement R1999-1 concernant
la délégation au comité exécutif de certains pouvoirs et de certaines fonctions
du Conseil des commissaires*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER les dépenses du commissaire Daniel Duranleau pour
le mois d'octobre 2010, telles qu'elles sont présentées dans le rapport déposé.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable
de la résolution XX adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif
de la Commission scolaire de Montréal du 2 novembre 2010.

France Pedneault
Secrétaire générale

FP/sb



**Commission
scolaire
de Montréal**

A-34-1776

**INSTANCE
CONCERNÉE :**

Comité exécutif

TITRE :

Remboursement des dépenses de fonction (Daniel Duranleau)

UNITÉ :

Bureau de la présidence

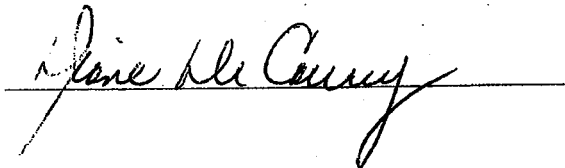
DATE :

Le 25 octobre 2010

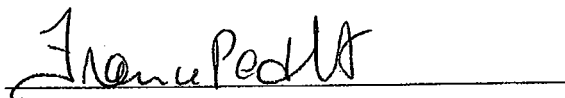
NOM DE L'AUTEURE :

Diane De Courcy

SIGNATURE :



**SIGNATURE
SERVICE/RÉSEAU :**



M^o France Pedneault

RÉSUMÉ :

Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, en référence à l'article 8, numéro 6 du règlement 1999-1, l'approbation pour le remboursement des dépenses de fonction d'une somme de 175,00 \$.

RÈGLEMENT 1999-1 – ARTICLE 8, 6^o – APPROBATION



Le Chic Resto Pop inc.
1500, avenue d'Orléans
Montréal (Québec)
H1W 3R1

Tél. : (514) 521-4089
Fax : (514) 521-8774

FACTURE

FACTURÉ À :
Commission Scolaire de Montréal
att : M. Daniel Duranleau
3737, rue Sherbrooke Est
Montréal, QC H1X 3B3

Date : 14 octobre 2010
facture: 2010-01

MOTIF : 2.2.1
TYPE : 2.3.3

Description	Total
<i>Le jeudi gourmand</i>	
<i>27 janvier 2011</i>	
un billet	175,00 \$
<i>Merci de votre collaboration</i>	
TOTAL A PAYER	175,00 \$

S.V.P. Libellez votre chèque au nom de :
Chic Resto Pop inc.